

# ACTIVITES ECOLE OUVERTE DU 21 AU 25 OCTOBRE 2025

## ACTIVITES SCOLAIRES :

- **Faire le travail donné par les professeurs pour profiter ensuite des vacances.**
- **Écriture de comte d'halloween**

## ACTIVITES CULTURELLES :

**Visite de la cité de l'Histoire**

## ACTIVITES SPORTIVES :

**Patinoire**

## ACTIVITES LOISIRS :

- **Parc d'attraction St Paul**
- **Atelier création effets spéciaux ...** (maquillage, film sur fond vert)

**AUTRES :** atelier écriture et maquillage par groupe de 3 élèves, présentations des ateliers par groupes devant un jury.

## HORAIRES :

**LUNDI 21 OCTOBRE :** 8H30-10h00 (venir avec ses devoirs) /10h00-12h30 autre activité.  
13h45-16h45 (DEJEUNER A LA MAISON)

**MARDI 22 OCTOBRE :** 9H30-12H00/ 13H30-15H30 (DEJEUNER A LA MAISON)

**MERCREDI 23 OCTOBRE :** 8H45-15H30 **(PREVOIR PIQUE-NIQUE)**

**JEUDI 24 OCTOBRE ET VENFREDI 25 OCTOBRE :** HORAIRES NON DEFINIS POUR LE MOMENT



**LES ACTIVITES ET LES HORAIRES SONT SUSEPTIBLES D'ETRE MODIFIES A TOUT MOMENTS, VOUS SEREZ OBLIGATOIREMENT PREVENU DE CES MODIFICATIONS.**

**Chers familles,**

Pour rappel : les familles qui participent à l'École ouverte n'ont rien à payer car le collège qui prend en charges les factures (activités et transports).

**Les élèves qui s'inscrivent à l'école ouverte s'engagent à être présent sur toute la semaine, (sauf raison médicale imprévisible)**

*Les réservations se font en avance (activités et transports), si un élève ne vient pas l'argent est perdu pour financer d'autres activités et prend la place d'un élève parfois plus volontaire.*

Le règlement Intérieur du collège s'impose aux élèves présents sur toutes les activités et sorties proposées. **Tout manquement à ces règles de bon fonctionnement est susceptible d'entraîner une punition ou sanction comme l'interdiction immédiate de poursuivre les activités d'École Ouverte** (cette sanction est alors validée par le chef d'établissement).

**NOTE EXPLICATIVE DE L'ÉCOLE OUVERTE** : L'opération École ouverte a pour objectif de renforcer les apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des jeunes grâce à des activités variées réalisées pendant les vacances scolaires. (Circulaire n° 2003-008 du 23 janvier 2003)

De nombreuses **activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs** sont proposées. Les semaines d'ouverture se déroulent pendant les petites vacances scolaires ( hors congés de décembre) et pendant les vacances d'été. Le dispositif École ouverte est ouvert aux **élèves qui s'inscrivent (sur la base du volontariat) après acceptation des familles.**

Mme B.ARRAGON,  
Secrétariat de gestion

Mme S.CORREZE-ESSAYH  
Principale,

✂ .....

**A rendre pour MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 au plus tard**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ..... autorise mon enfant  
.....en classe de ..... à participer à l'École ouverte du **lundi 21**  
au **vendredi 25 OCTOBRE** Inclus.

En cas de problème, vous pouvez me contacter :

En 1<sup>er</sup> le :..... lien avec l'enfant.....

En 2<sup>ème</sup> .....lien avec l'enfant.....

Je confirme avoir pris connaissance de la note école ouverte

Signature des responsables légaux

RESERVÉ A L'ADMINISTRATION .....Le : .....HEURE:.....

DROIT A L'IMAGE ATELIER MAQUILLAGE

DROIT A L'IMAGE ATELIER EFFETS SPECIAUX

